

V8-21/01/2026

Année scolaire 2026-2027

Formation de niveau 2

4^{ème} – 3^{ème} d'Orientation & Professionnelle

Public concerné	Après une classe de 5 ^{ème} ou de 4 ^{ème} de collège	
Prérequis, modalités et délais d'accès	• Avoir 14 ans avant le 31 décembre de l'année d'inscription • Faire preuve de savoir-être en entreprise, • Souhaiter vivre des expériences en entreprise pour découvrir des métiers • Passer un entretien avec la Direction	
Présentation générale	Formations sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, par alternance : • 1 semaine en cours / 1 semaine en entreprise Les entreprises sont au choix de l'élève (idéalement 5 entreprises par an sur 4 à 5 semaines), modulables selon le projet d'orientation de l'élève	
Objectifs	• Revaloriser le jeune et lui redonner confiance, • Poursuivre une formation tout en étant actif, • Réfléchir à son orientation et construire son projet tout en découvrant les exigences du monde professionnel et en clarifiant ses goûts et ses capacités, • Favoriser le développement personnel du jeune : autonomie, vie en collectivité, ... • Passer le DNB série professionnelle (brevet des collèges), • Préparer le jeune à une poursuite d'études vers un CAP ou un BAC.	
Contenu de la formation et durée annuelle	<u>Enseignement général :</u> • Français 50 h • Anglais 25 h • Physique Chimie 25 h • Biologie Ecologie 25 h • Mathématiques 50 h • Informatique 20 h • Education Physique et Sportive 50 h • Education Socio Culturelle 25 h • Education Morale et Civique 20 h • Géographie 25 h • Histoire 25 h	<u>Enseignement professionnel :</u> • Activités pratiques 75 h • Orientation Visites 50 h
	<u>Enseignement lié à l'alternance :</u> • Accueil / Bilan 55 h • Bilan Stages 40 h • Visites / Interventions / ALA 40 h	
	<u>Durée annuelle :</u> • 600 heures par an – 34 heures hebdomadaires – 36 semaines de formation • Soit : 18 semaines de cours + 19 semaines en entreprises	
Compétences, Capacités professionnelles visées	• Développer ses « savoir, savoir-faire, savoir-être », • Découvrir la réalité des métiers, le monde du travail, des adultes et développer les compétences qu'il pourra faire valoir lors de ses recherches de formations qualifiantes, • Développer un réseau de relations.	
Responsables, Contacts	Responsable 4 ^{ème} : Mme POULLAIN Murielle murielle.poullain@mfr.asso.fr Responsable 3 ^{ème} : M. BANGOURA Mamadouba mamadouba.bangoura@mfr.asso.fr M. BRIZOU Jean-Patrick jean-patrick.brizou@mfr.asso.fr	

Modalités pédagogiques	<u>La pédagogie de l'alternance</u> En devenant acteur de sa formation, le jeune progresse et acquiert des bases scolaires pour la poursuite de ses études. En partant du concret, l'élève visualise mieux, comprend à quoi servent les cours et fait de lui-même le lien entre la théorie et la pratique. <u>Des outils indispensables</u> • Le carnet de liaison : toujours dans le cartable du jeune, il est visé à chaque session par les trois partenaires – parents, maître de stage et formateur MFR – et permet de suivre au plus près le déroulement de la formation du jeune. • Les relations parents / équipe pédagogique : le formateur responsable de classe joue un rôle d'interlocuteur avec les familles. Des contacts réguliers permettent de prendre les éventuels problèmes en amont, de baliser l'orientation au mieux et de suivre la progression du jeune. <u>Modalités</u> Le principe de la pédagogie de l'alternance est d'utiliser au maximum ce que l'élève a vu en stage pour l'aider à mieux comprendre les cours. Cet aller-retour entre théorie et pratique consolide les apprentissages du jeune. Après le temps de stage, le jeune va pouvoir échanger sur son vécu, ses expériences (Bilan Stage). Cette restitution à chaque session MFR sert ensuite de support aux matières enseignées.
Suivi des stages	Les stages peuvent se faire dans tous les corps de métiers, sous réserve du respect de leur sécurité en stage. Pour les élèves n'ayant pas encore 14 ans avant le 31 décembre, les lieux de stage se limitent aux collectivités publiques La recherche de stage est assurée par le jeune et sa famille en collaboration avec la MFR Les carnets de liaison sont visés en début de session La durée de travail de l'élève mineur ne peut pas excéder 8 heures par jour et 32 heures par semaine (7 heures par jour pour les moins de 15 ans) Les élèves de l'enseignement professionnel, sous statut scolaire, bénéficient de la protection contre les accidents du travail. Cette assurance est prise en charge par la MFR. La couverture s'applique pour tout type d'accident survenu dans la MFR, sur les trajets domicile/MFR/stage et pendant le stage.
Evaluation de la formation	1. Evaluation en amont des besoins de l'élève en rapport avec son projet 2. Mesure des acquis de l'élève (devoirs formatifs, productions personnelles, productions en groupe, participation orale, attitude) 3. Mesure de la satisfaction des familles de l'élève en cours de cycle de formation par un bilan pédagogique semestriel (rencontre parents / formateur responsable) 4. Mesure du taux de réussite aux examens 5. Evolution et réajustement des plans de formation en fonction des besoins, remarques et réformes de l'enseignement 6. Enquête de satisfaction auprès des familles et de l'élève 6 mois après le cycle de formation (bilan à 6 mois)
Passerelles et débouchés	• Echange permanent avec l'élève sur son projet professionnel • Rencontre avec d'anciens élèves • Informations sur les diplômes en adéquation avec le projet de l'élève • Informations sur les établissements scolaires ou CFA dispensant les formations souhaitées : visites d'entreprises, de centres de formation... Poursuite d'études vers CAP ou BAC en formation scolaire, par alternance ou apprentissage
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	• Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite • Pour toute information concernant les adaptations de nos formations, contactez notre référent handicap, Mme Sylvie LAMY (sylvie.lamy@mfr.asso.fr)
Coût annuel de la formation	25 € d'adhésion à l'association MFR de Percy 4^{ème} <u>Scolarité</u> : 700 € <u>Demi-pension</u> : 720 € ou <u>Internat</u> : 1620 € 3^{ème} <u>Scolarité</u> : 800 € <u>Demi-pension</u> : 720 € ou <u>Internat</u> : 1620 € Le règlement se fait au mois ou au trimestre. Il est possible d'accéder à des bourses nationales, sous réserve de revenus.